

CIBC MELLON



BNY MELLON



Investisseurs institutionnels autochtones et mobilisation sur les marchés : aller de l'avant

AVRIL 2023





RECONNAISSANCE DES TRADITIONS TERRESTRES ET ÉCONOMIQUES

Nous reconnaissons que les terres sur lesquelles les équipes de notre entreprise sont implantées comprennent le territoire traditionnel de plusieurs nations et peuples.

Les zones d'échanges traditionnelles que sont Vancouver, Calgary, Winnipeg, London, Mississauga, Toronto, Montréal et Halifax sont le berceau de nombreux peuples autochtones, et nous sommes reconnaissants d'avoir l'occasion de travailler dans ces communautés.

De plus, nous reconnaissons que les peuples autochtones disposaient de vastes réseaux d'échanges commerciaux avant l'arrivée des colons européens, qui permettaient la circulation des personnes, des biens, des services et des idées dans de très larges territoires. Les peuples autochtones ont non seulement été les premiers à faire partie de ce qui est maintenant considéré comme le Canada sur le plan géographique et démographique, mais d'un point de vue économique, le Canada n'aurait pas existé sans la longue tradition du commerce des fourrures.

L'histoire du Canada et sa croissance économique ont commencé par l'introduction des modes de commerce des Premières Nations avec les colons européens.

Selon le document intitulé « *First Nations Trade, Specialization, and Market Institutions : A Historical Survey of First Nation Market Culture* », le commerce et la spécialisation étaient courants parmi les Premières Nations au Canada et dans l'ensemble des Amériques avant et pendant les périodes des premiers contacts.

De plus, les infrastructures publiques, les normes, les moyens d'échange et les droits de propriété pour soutenir les marchés étaient également déjà courants avant le contact. Les Premières Nations du Canada avant le contact avaient toutes les caractéristiques de marché nécessaires pour favoriser la croissance économique.

Nous vous encourageons à réfléchir à l'histoire du pays où vous vivez aujourd'hui et à en apprendre davantage à ce sujet. Des ressources éducatives sont disponibles, notamment le module détaillé « *Indigenous Canada* » proposé gratuitement par l'Université de l'Alberta.



Les institutions autochtones cherchent à accélérer et à accroître leurs capacités de placement. Alors que les règlements et les fiducies confèrent aux communautés d'importants investissements financiers et en capital, les institutions et leurs parties prenantes sont confrontées à des pressions croissantes pour trouver un équilibre entre les nécessités urgentes à court terme et l'importance d'investir pour répondre aux besoins des générations futures.

Contenu :

5. INTRODUCTION
6. VÉRITÉ ET RÉCONCILIATION À CIBC MELLON
7. SENSIBILISATION
8. L'ÉCONOMIE AUTOCHTONE EN TANT QUE SOURCE DE CROISSANCE ET D'OCCASIONS
10. INSTITUTIONS AUTOCHTONES : DES OCCASIONS D'APPRENDRE DES MODÈLES D'INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS ÉPROUVÉS AU CANADA ET D'EN TIRER PARTI
13. LES GESTIONNAIRES ET PROPRIÉTAIRES D'ACTIFS NON AUTOCHTONES ONT UN RÔLE À JOUER DANS LA RÉCONCILIATION
17. QUESTIONS PERTINENTES
21. PROPRIÉTAIRES D'ACTIFS CANADIENS ET RÉCONCILIATION : APPRENTISSAGE, ENGAGEMENT... OU ATTENTISME
26. GLOSSAIRE D'UNE SÉLECTION DE TERMES DE LA RÉALITÉ AUTOCHTONE ET DE LA FINANCE SOCIALE



JAIMIE LICKERS

Vice-présidente,
Marchés autochtones, CIBC

Jaimie est la vice-présidente de l'équipe Marchés autochtones de la Banque CIBC. Forte de 12 années d'expérience au service des clients autochtones dans le secteur juridique, Jaimie s'est jointe à la Banque CIBC en 2020. Elle dirige nos équipes Services fiduciaires aux Autochtones et Crédit aux Autochtones, et donne des conseils sur les services bancaires de détail aux clients autochtones. Jaimie apporte ses connaissances personnelles et professionnelles à notre mission visant à offrir des solutions bancaires accessibles et novatrices à nos clients autochtones. Elle travaille également en étroite collaboration avec l'équipe Diversité et inclusion de la Banque CIBC afin d'offrir une expérience bancaire positive à tous nos clients. Jaimie est une Onondaga membre des Six Nations de Grand River.



TRISH ROBERTS

Vice-présidente adjointe, Gestion des relations et responsable de segment, Marchés et Services aux bureaux de gestion de patrimoine autochtones

Trish dirige l'équipe responsable de l'établissement, du maintien et du service des relations avec les propriétaires d'actifs spécialisés de CIBC Mellon, y compris les fonds de dotation, les fondations, les investisseurs institutionnels autochtones, les entités des Premières Nations et les sociétés détenues par les Premières Nations, les bureaux familiaux, et d'autres propriétaires d'actifs spécialisés. Elle travaille en étroite collaboration avec des groupes opérationnels internes, des consultants, des gestionnaires de placements et des collègues d'entreprise de la Banque CIBC et de BNY Mellon à l'échelle mondiale afin de soutenir la prestation de services d'actifs et de solutions numériques pour les clients de CIBC Mellon qui sont propriétaires d'actifs spécialisés. Elle est une bénévole active au sein de CIBC Mellon, notamment à titre de membre et ancienne présidente du Réseau d'initiatives des femmes. Elle compte plus de 30 ans d'expérience dans les services financiers et le service d'actifs.



GORD KOSOKOWSKY

Directeur général, Développement des relations et cochef, Segment des gestionnaires d'actifs

Gordon Kosokowsky est directeur général, Développement des relations et responsable de l'expansion des affaires à CIBC Mellon au sein du segment des fonds de placement.

Il compte plus de 30 ans d'expérience dans les services financiers aux grandes entreprises et aux institutions, et a notamment occupé des postes dans les opérations de change et le financement commercial, l'assurance, l'accumulation de capital, les régimes à prestations déterminées, la gestion de placements institutionnels, le service d'actifs et les régimes de retraite.

Il est entré au service de CIBC Mellon en 2005 et s'emploie à accompagner les clients potentiels dans l'identification de solutions uniques pour les services d'actifs et les défis numériques, grâce aux solutions d'entreprise à l'échelle de CIBC Mellon, BNY Mellon et CIBC.

Introduction : vérité et réconciliation

Les peuples, les nations et les institutions autochtones font l'objet de beaucoup d'attention au Canada et partout dans le monde et cette attention s'est rapidement intensifiée ces dernières années sous l'effet de l'action des organisations et des gouvernements, ainsi que d'une sensibilisation croissante du public et des appels à l'action.

En 2015, la Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR) a publié son rapport contenant 94 recommandations. La CVR a mobilisé des Canadiens autochtones et non autochtones pour remédier aux séquelles des pensionnats et faire progresser le processus de réconciliation au Canada. Une réconciliation significative, comme l'a recommandé la Commission de vérité et réconciliation du Canada en 2015, doit être perçue comme un processus renouvelé qui affirme la souveraineté des Autochtones et respecte l'intention initiale de la relation entre les Autochtones et les Canadiens, soit une relation de nation à nation.

La recommandation 92 demande aux entreprises et à leurs dirigeants d'adopter la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. La commission réclame des consultations significatives, des possibilités durables à long terme dans le cadre de projets de développement économique, ainsi que l'éducation et la formation des gestionnaires sur l'histoire des peuples autochtones, les compétences interculturelles, les droits de la personne et la lutte contre le racisme.

Le 30 septembre 2021, le Canada a célébré la première Journée nationale de la vérité et de la réconciliation. Cette journée rend hommage aux enfants perdus et aux survivants des pensionnats, ainsi qu'à leurs familles et à leurs communautés. La création de ce jour férié fédéral a été faite par le biais de modifications législatives apportées par le Parlement. Le 3 juin 2021, le projet de loi C-5, *Loi modifiant la Loi sur les lettres de change, la Loi d'interprétation et le Code canadien du travail*, a reçu la sanction royale.

Dans ce contexte, les organisations ont cherché à évaluer leurs risques et leurs obligations, à en savoir plus et, dans un certain nombre de cas, à prendre des mesures significatives. Les sociétés en sont à des stades d'avancement très variables de ce parcours, en voyant la vérité et la réconciliation comme étant en dehors de leur champ de responsabilité ou de leur obligation fiduciaire, ou comme une question à régler ultérieurement (par exemple, lorsqu'elles auront des ressources disponibles) ou encore comme un appel à l'action. Pour ceux qui vont de l'avant, certains ont le désir d'agir, mais hésitent à le faire par crainte de faire un faux pas. D'autres avancent et prennent des mesures pour investir des fonds, attirer l'attention et mettre en œuvre des changements. Certaines organisations ont une longue histoire de mobilisation fructueuse auprès des entreprises, des communautés et des investisseurs autochtones. Elles tirent parti à la fois de la constitution de la CVR et de la récente mise en lumière des communautés autochtones et de la réconciliation pour aller de l'avant et multiplier leurs efforts.

De nombreuses institutions autochtones cherchent à accroître leurs capacités en tant qu'investisseurs institutionnels et responsables de la répartition. Leur engagement arrive à point nommé : alors que les règlements et les fiducies confèrent aux communautés d'importants investissements financiers, ces institutions sont dans le même temps confrontées à des pressions croissantes pour trouver un équilibre entre les besoins urgents à court terme et l'importance d'investir pour répondre aux besoins des générations futures.

Ce livre blanc s'appuie sur des recherches primaires sur les propriétaires d'actifs au Canada, sur un ensemble de conversations avec les clients et sur les fondements de la CVR. Nous résumons la compréhension de CIBC Mellon à l'égard des thèmes actuels et sollicitons des commentaires et des échanges. Notre objectif consiste à soutenir les institutions autochtones qui cherchent à faire progresser leur mobilisation auprès des sociétés non autochtones, ainsi que de soumettre des questions et du contexte aux sociétés non autochtones qui souhaitent faire avancer ou évoluer leurs efforts en lien avec la vérité et la réconciliation. Tout au long du document, nous avons également le plaisir de présenter un éventail d'autres publications, ressources et forums pertinents par l'entremise desquels les institutions autochtones et les investisseurs institutionnels non autochtones peuvent apprendre et aborder ce sujet. Par-dessus tout, nous mettons l'accent sur une meilleure compréhension commune. Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires à l'adresse research@cibcmellon.com.

Vérité et réconciliation à CIBC Mellon

L'appel à l'action 92 de la Commission de vérité et réconciliation offre des conseils pratiques pour aider les sociétés à prendre des mesures concrètes. En réponse à l'appel à l'action 92, CIBC Mellon a entrepris un effort formel pour mieux servir les clients autochtones avec la création de son unité d'affaires, Services d'actifs aux autochtones, qui est conçue pour aider notre organisation à progresser dans l'ensemble de ses activités d'affaires, la formation des employés, la sensibilisation des clients, le recrutement et plus encore. Nos efforts ont porté notamment sur les leçons apprises, en offrant entre autres aux clients autochtones la possibilité de choisir d'être servis au sein ou à l'extérieur de l'unité d'affaires autochtone.

L'une des principales missions de notre unité d'affaires, Services d'actifs aux autochtones nouvellement créée est de renforcer la capacité de CIBC Mellon à attirer, fidéliser et engager des professionnels autochtones, et d'assurer l'intégration de leurs points de vue pour faire progresser les modèles de service et les produits de service d'actifs de CIBC Mellon. Nous croyons que l'intégration de professionnels autochtones et de leurs points de vue nous permet de mieux répondre aux besoins des institutions autochtones – un segment de marché sur lequel CIBC Mellon est fière d'avoir acquis et conservé un éventail croissant de mandats de services de placement. L'équipe de CIBC Mellon a profité des commentaires des clients et de l'équipe Marchés autochtones CIBC pour mettre les choses en contexte et en perspective.

L'unité d'affaires, Services d'actifs aux autochtones de CIBC Mellon a pour fonction clé de mieux comprendre les besoins des institutions autochtones, et nous sommes impatients de poursuivre notre mobilisation auprès des institutions et des clients autochtones en ce qui a trait à leurs besoins en matière de services d'actifs.

Dans le cadre de nombreuses discussions, plusieurs thèmes clés ont émergé, y compris l'opinion selon laquelle des mesures concrètes et significatives ainsi que la mise en œuvre efficace des capacités d'affaires de base prévues dans les contrats sont beaucoup plus importantes pour de nombreux clients que des reconnaissances ou des démonstrations de performance. Cela dit, pour de nombreux clients, des mesures pratiques et significatives comprennent, à la base, un engagement démontré à éduquer le personnel et les parties prenantes sur les pratiques, les antécédents et les besoins des institutions autochtones. **Bien que les nations autochtones ne soient pas un bloc monolithique et représentent un vaste éventail d'histoires, de traditions et de peuples, et que les investisseurs institutionnels autochtones constituent de la même façon un ensemble diversifié d'institutions, le consensus est resté celui d'une reconnaissance générale des principes approuvés dans l'appel à l'action 92 de la Commission de vérité et réconciliation auprès des organisations :**

Engagement significatif

Accès équitable aux occasions
(d'affaires et d'emploi)

Formation des employés aux
compétences interculturelles.



Sensibilisation

Dans la foulée d'une prise de conscience collective accrue, les Autochtones participent de plus en plus aux marchés financiers et aux chaînes d'approvisionnement. Selon la publication du Conseil canadien pour l'entreprise autochtone (CCEA), « [Industrie et inclusion : une analyse du potentiel autochtone dans les chaînes d'approvisionnement fédérales](#) » (Industry and Inclusion : An Analysis of Indigenous Potential in Federal Supply Chains, en anglais seulement), l'inclusion des entreprises autochtones dans les chaînes d'approvisionnement est un moyen important pour les gouvernements (et pour les entreprises privées) de soutenir les entreprises autochtones et d'élargir les politiques et déclarations d'intention d'action.

Selon des recherches intégrées dans le rapport annuel de 2021 du CCEA, les entreprises autochtones ont actuellement la capacité de fournir jusqu'à 24 % des achats fédéraux. À la suite de ces conclusions, le gouvernement a imposé un taux d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones d'au moins 5 %. En faisant passer l'approvisionnement auprès des Autochtones à 5 %, le CCEA estime que cela ajoutera un milliard de dollars dans l'économie autochtone, ce qui améliorera les taux d'emploi, le logement et la santé des populations autochtones.

La croissance plus rapide parmi les populations autochtones s'accompagne d'une reconnaissance de la nécessité de réconcilier, d'intégrer et de surmonter les obstacles historiques à une participation, une mobilisation et une prestation accrues de services autochtones auprès des marchés autochtones et non autochtones.

POURCENTAGE DES ACHATS FÉDÉRAUX

5 %

Approvisionnement imposé par le gouvernement
auprès des entreprises autochtones

=

1
MILLIARD
DE DOLLARS

Ajout à l'économie
autochtone



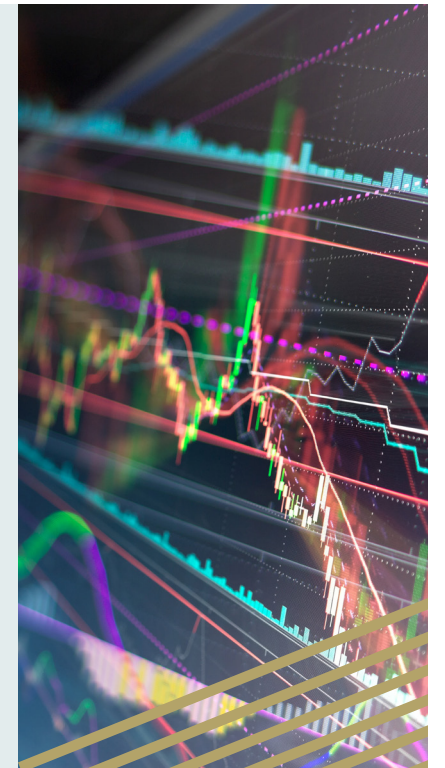
Taux d'emploi



Logement



Santé de la
population autochtone



L'économie autochtone en tant que source de croissance et d'occasions

La publication « [All Hands on Deck : Opportunities for Investment Management Firms to Advance Reconciliation](#) » (en anglais seulement), a été produite dans le cadre de l'initiative Reconciliation and Responsible Investment Initiative (RRII), un partenariat entre la National Aboriginal Trust Officers Association (NATOA) et l'Association des actionnaires pour la recherche et l'éducation (SHARE).

Selon cette publication, les fiduciaires autochtones gèrent collectivement des actifs d'une valeur de plusieurs milliards de dollars, détenus en fiducie au profit des générations actuelles et futures de leurs communautés. Grâce au soutien de sociétés de gestion de placements sous contrat, les fiduciaires autochtones investissent souvent sur les marchés financiers au nom de leurs bénéficiaires.

De plus, la publication souligne que d'autres investisseurs institutionnels, comme les fondations et les universités, explorent des occasions de soutenir les peuples autochtones en tirant parti de leurs investissements pour atteindre des objectifs de réconciliation. La relation entretenue avec les gestionnaires de placements est au cœur du processus de placement pour les fiduciaires autochtones et les autres investisseurs institutionnels.

Les sociétés de gestion de placements jouent un rôle essentiel à titre d'employeurs, d'acteurs économiques, d'actionnaires et de fournisseurs de capitaux, ainsi que de gestionnaires du patrimoine autochtone, pour les clients autochtones. Par conséquent, les gestionnaires de placements sont dans une position unique pour contribuer à l'objectif sociétal global de réconciliation entre les peuples autochtones et non autochtones au Canada.

Selon le rapport de Purpose Capital intitulé « [Impact Investing in the Indigenous Context : A Scan of the Canadian Marketplace](#) » (en anglais seulement), les fiduciaires autochtones sont le plus important secteur du traitement des actifs autochtones qui proviennent généralement du règlement de revendications territoriales ou des accords sur le partage des revenus des ressources. Bon nombre de ces fiduciaires sont gérées de la même façon que les fondations et les fonds de dotation confessionnels, qui investissent leur capital dans des placements traditionnels. Les revenus de placement sont ensuite affectés à l'octroi de subventions ou à des activités commerciales comme les entreprises sociales ou les organismes à but lucratif qui soutiennent l'emploi autochtone. À mesure que de nouvelles fiduciaires sont créées et que les structures de gouvernance des fiduciaires existantes continuent d'évoluer, il pourrait y avoir des occasions de dialogue sur la façon dont ces ressources pourraient être déployées et avoir une plus grande incidence.



Le gouvernement canadien a négocié le règlement de plus de 600 revendications particulières. Sur les centaines de revendications en souffrance, plus de 300 ont été acceptées aux fins de négociation et plus de 100 revendications particulières font actuellement l'objet d'un examen ou d'une évaluation. Même si on ne tient pas compte de cela, le Canada n'a pour le moment accepté que peu de revendications tandis que bien d'autres pourraient encore être déposées. Il pourrait y avoir des centaines, voire des milliers, de demandes à venir!

Les fiduciaires autochtones et d'autres organisations dirigées par des Autochtones se voient confier des actifs importants provenant des règlements, de la réconciliation économique et de la croissance des actifs attribuable aux rendements des placements et aux activités d'affaires. Elles devront relever de nouveaux défis à mesure de leur expansion. Tout comme les autres propriétaires d'actifs, les fiduciaires autochtones feront face à des difficultés opérationnelles et de placement, y compris l'adéquation de la répartition de leurs actifs, l'équilibre entre les objectifs de financement à court et à long terme, la gouvernance et les modèles d'exploitation. Ces organisations devront équilibrer le double mandat qui consiste à avoir une incidence positive sur la vie et les moyens de subsistance des personnes et des communautés autochtones qui sont les bénéficiaires ultimes de ces actifs, mais aussi pour gérer le capital et accroître la capacité financière et de placement afin de préserver ce capital à long terme.

Pour certaines fiduciaires et organisations autochtones, les défis peuvent être exacerbés par la nécessité de renforcer davantage les connaissances des conseils d'administration et des fiduciaires concernant les questions financières et de supervision fiduciaire, et d'aider leurs membres à approfondir leurs connaissances sur la complexité des marchés financiers ou les thématiques de placement à l'appui de l'exécution de leurs obligations fiduciaires.

1. <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1100100030291/1539617582343>.

Les institutions autochtones font progresser leur expertise, leur participation et les résultats

Compte tenu de l'importance accrue accordée aux communautés autochtones partout au Canada, il ne faut pas surestimer sur la pression exercée pour à la fois déployer des capitaux de toute urgence en vue de régler les problèmes actuels et préserver le capital pour les générations futures. Comme l'a souligné un investisseur institutionnel autochtone, les obligations particulières d'un « fiduciaire autochtone » exigent un horizon de placement beaucoup plus long que celui de presque toutes les autres institutions des marchés financiers, puisqu'il faut tenir compte des conséquences et des obligations non seulement pour les membres actuels, ou même leurs enfants, mais pour les sept prochaines générations. Ces obligations s'accompagnent de toutes les expositions fiduciaires qui leur correspondent, y compris le risque de futures poursuites contre une fiducie ou une communauté par les générations futures.

Il existe néanmoins des occasions – par exemple, les institutions autochtones déploient des actifs dans le cadre de projets d'infrastructure afin d'avoir une incidence significative sur les communautés qu'elles servent, tout en produisant des résultats positifs pour le capital à long terme. Les entreprises détenues et dirigées par des Autochtones ont connu une expansion rapide ces dernières années pour répondre à la demande des entreprises et des particuliers qui visent à aligner leurs achats institutionnels et individuels sur leurs valeurs.

Les institutions autochtones ne sont pas un ensemble monolithique. Pour certaines fiducies et communautés, l'amélioration de la littératie financière institutionnelle sera au premier plan. L'enjeu est l'éducation des fiduciaires et des membres du conseil d'administration qui n'ont pas une formation financière formelle sur les occasions, les défis et les choix associés à la participation institutionnelle sur les marchés des capitaux et des placements. Les questions relatives à la réception, la gestion, l'investissement, la sécurité, la protection et le décaissement des fonds seront au centre des préoccupations.

Pour d'autres institutions, l'accroissement de leur expertise, de leurs actifs et de leur confiance leur confère un large accès à des structures et des instruments de marchés financiers plus évolués – obligations à impact social, obligations vertes ou autres structures émergentes – pour profiter d'occasions supplémentaires pour leurs organisations et les parties prenantes sous-jacentes. Dans certains cas, ces institutions autochtones cherchent également à tirer parti de l'appétit croissant des institutions non autochtones en faveur d'une différence positive dans le cadre de la réconciliation économique afin de structurer et de faire progresser leurs activités de placement.

Institutions autochtones : des occasions d'apprendre des modèles d'investisseurs institutionnels au Canada et d'en tirer parti

Les propriétaires d'actifs, les gestionnaires et les membres des communautés autochtones recherchent des solutions efficaces, des activités rentables qui reflètent leurs obligations en matière de gérance et permettent une exécution réactive, alors qu'ils s'emploient à positionner leurs organisations sur la voie du succès. Ils devront structurer, mettre à l'échelle et concevoir leurs activités de façon à maximiser les occasions et la confiance : ils devront notamment décider quels aspects de leurs activités sont à exécuter au sein de la communauté d'affaires autochtone et par celle-ci, et lesquels sont à exécuter ou peuvent l'être par des organisations non autochtones.

Dans ce contexte, les propriétaires d'actifs autochtones pourraient devoir déployer des solutions diversifiées qui diffèrent de celles des autres propriétaires d'actifs, ou même les unes des autres, car ils cherchent à mettre en œuvre et à défendre les pratiques exemplaires et le plan d'action qu'ils établissent pour chaque institution. Dans cette complexité, les institutions autochtones doivent rendre des comptes à leurs bénéficiaires et communautés par rapport à leurs besoins futurs pour les générations à venir.



Les institutions autochtones font face à des défis et à des occasions uniques, en parallèle de ceux qu'elles partagent avec les autres propriétaires d'actifs comme les fonds de dotation, les fondations et les caisses de retraite.

Les modèles d'exploitation en vedette : gestion interne ou externe?

Comme les autres propriétaires d'actifs, les institutions autochtones doivent faire des choix difficiles et de plus en plus complexes quant à ce qu'elles choisissent d'internaliser par rapport à ce qu'elles externalisent. Dans de nombreux cas, les institutions autochtones ne sont pas seulement responsables des résultats financiers : elles ont souvent plusieurs mandats qui comprennent la satisfaction des besoins urgents des communautés (infrastructures, logement, besoins sociaux, préservation des terres traditionnelles), ainsi que l'investissement au service des besoins présents et des occasions futures. Nombreux sont ceux qui reconnaissent que les enjeux sont très élevés et qu'ils ont des répercussions à long terme. Par conséquent, l'accent est mis sur l'apprentissage et l'exploitation de modèles et d'approches éprouvés au sein de la communauté institutionnelle autochtone et auprès d'autres institutions qui ont démontré leur capacité à adopter une vision à long terme.

Un thème déterminant qui est ressorti des recherches de CIBC Mellon à l'intérieur et à l'extérieur de l'espace institutionnel autochtone est que même s'il n'existe pas d'approche universelle, certaines s'ajustent mieux que d'autres. Bien que la situation soit propre à chaque institution, nation et organisation, il reste des occasions pour les institutions de tirer parti ou d'adapter des approches opérationnelles éprouvées que les régimes de retraite canadiens et d'autres institutions ont développées en collaboration avec leurs fournisseurs.

Par exemple, de nombreux régimes de retraite canadiens sont régis par ce qu'on appelle communément le « modèle canadien »², qui se caractérise par des organisations autonomes agissant sans lien de dépendance avec les gouvernements et supervisées par les conseils d'administration au nom de leurs membres et de leurs promoteurs. En outre, les régimes de type « modèle canadien » emploient généralement des talents de grande valeur qui peuvent produire de solides résultats. Ils cherchent également à concevoir et à mettre en œuvre un modèle de placement et d'exploitation qui comprend à la fois des activités internalisées dans des domaines où l'organisation perçoit un important facteur de différenciation de la valeur, tout en externalisant des fonctions non essentielles à des fournisseurs spécialisés ou à grande échelle. Les régimes de type « modèle canadien » adoptent généralement une perspective à très long terme pour répondre aux obligations de retraite à long terme au nom des participants, en tenant compte des décisions qui seront prises au fil des ans et même des décennies. Il s'agit d'un modèle reconnu par la Banque mondiale comme favorisant la prise de décisions à long terme et un facteur clé du succès du modèle canadien. Bien entendu, le long terme n'est pas l'apanage des régimes parrainés conjointement, et de nombreux régimes de retraite, fonds de dotation et fondations à employeur unique adoptent une perspective semblable au Canada.

Le « modèle de retraite canadien » est reconnu partout dans le monde pour produire des résultats pour les parties prenantes, qui reposent sur des facteurs clés comme la gouvernance indépendante, un partenariat par les employeurs et les employés, une plus grande part accordée à la gestion interne des actifs, un horizon à long terme et, plus récemment, une proportion grandissante des placements dans des actifs du marché privé.

2. <https://documents1.worldbank.org/curated/en/780721510639698502/pdf/121375-The-Evolution-of-the-Canadian-Pension-Model-All-Pages-Final-Low-Res-9-10-2018.pdf>.

Propriétaires d'actifs canadiens et réconciliation : apprentissage, engagement... ou attentisme

Les institutions non autochtones prennent de plus en plus conscience des problématiques liées aux peuples et aux institutions autochtones. Par exemple, au Canada, l'intégration des perspectives autochtones fait partie des discussions continues sur l'endroit et la façon d'intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans les activités de placement et dans le cadre des obligations fiduciaires incombant aux investisseurs institutionnels.

Selon une étude commandée par CIBC Mellon, qui regroupe plus de 50 propriétaires d'actifs dont le siège social est situé au Canada et dont l'actif sous gestion varie entre 700 M\$ CA et plus de 20 G\$ CA, une partie importante des propriétaires d'actifs canadiens croient qu'ils ont le potentiel – ou même le devoir – de jouer un rôle important dans la promotion de la vérité et de la réconciliation avec les peuples et les nations autochtones.

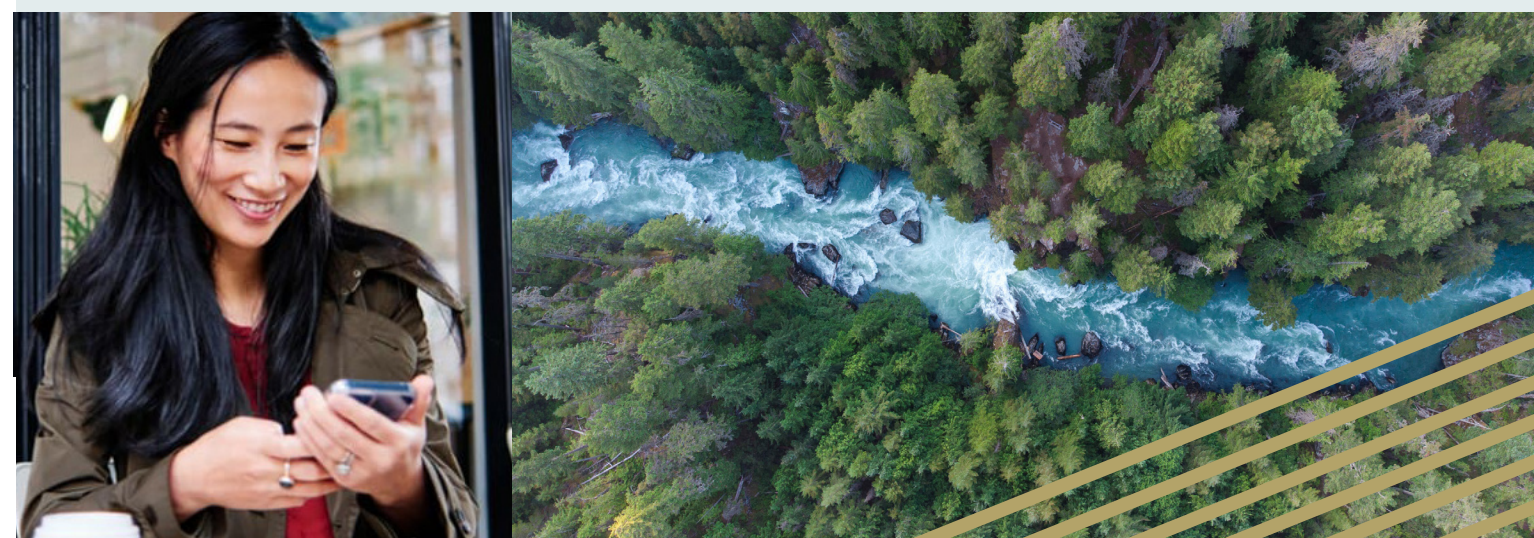


L'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones contribuera à faire évoluer l'organisation dans la bonne direction. Nous augmentons également les services et l'éducation offerts aux peuples autochtones. »

– CHEF DE LA DIRECTION D'UN RÉGIME DE RETRAITE INTERENTREPRISES

« Nous recherchons de nouvelles stratégies pour répondre aux besoins des parties prenantes autochtones afin de nous assurer que nos stratégies futures sont alignées sur les objectifs de l'économie autochtone. »

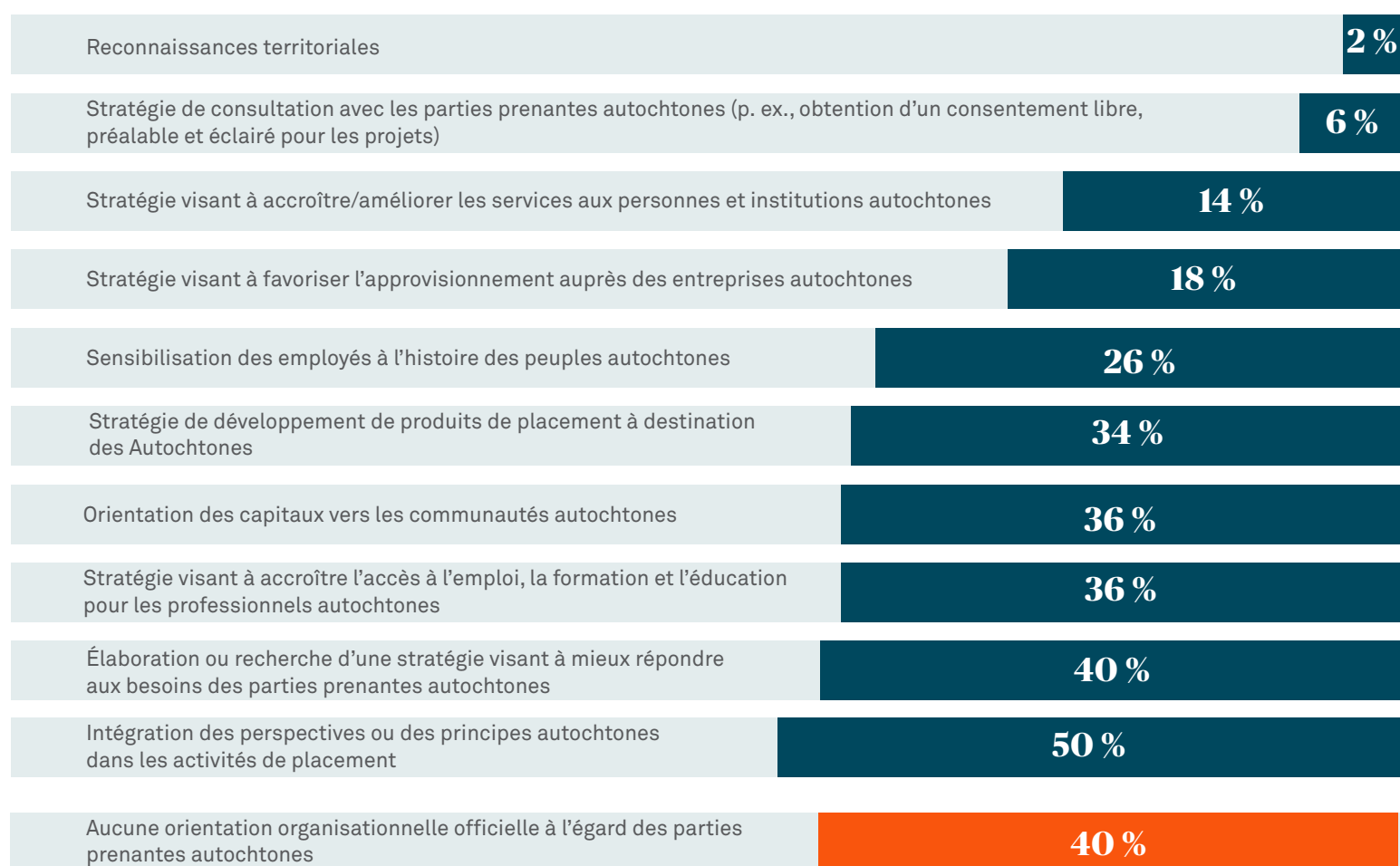
– CHEF DES PLACEMENTS, FONDS DE DOTATION



Pour un nombre important de personnes interrogées, l'effort n'en est qu'à ses prémices. La moitié d'entre elles (50 %) affirment qu'elles intègrent maintenant les perspectives autochtones dans leurs activités de placement, mais les évolutions concrètes sont moins courantes. Par exemple, seulement 36 % des propriétaires d'actifs orientent des capitaux vers des communautés autochtones et seulement 34 % mettent au point des produits de placement destinés à ces communautés. Des travaux sont en cours dans l'ensemble du secteur, mais 40 % des répondants reconnaissent qu'ils n'ont pas d'orientation organisationnelle formelle autour des membres autochtones. **Le plus difficile est peut-être le constat que, malgré les déclarations générales d'intention et d'action, seulement 6 % des répondants ont déclaré la mise en œuvre d'une stratégie de consultation avec leurs membres autochtones (p. ex., l'obtention d'un consentement libre, préalable et éclairé pour les projets) – un principe de base du 92^e appel à l'action de la CVR.**

Selon de nombreux propriétaires d'actifs, même si la vérité et la réconciliation peuvent être importantes, il ne s'agit pas de leur problème ou de leur centre d'intérêt le plus pressant. Les institutions ayant indiqué ne pas conduire d'action particulière ont souvent déclaré se concentrer sur d'autres problèmes ou crises plus pressants, comme la lutte contre la pandémie. Après la réouverture générale, le temps nous dira si les institutions mettront l'accent sur l'amélioration de leur mobilisation auprès des communautés autochtones.

QUELLES MESURES VOTRE ORGANISATION PREND-ELLE À L'ÉGARD DE LA VÉRITÉ ET DE LA RÉCONCILIATION/RÉCONCILIATION ÉCONOMIQUE DES AUTOCHTONES AU CANADA?



Ces résultats montrent aussi que la taille semble avoir de l'importance. Les organisations déclarant un actif sous gestion de plus de 20 milliards de dollars ont fait état de taux de mobilisation nettement plus élevés à l'égard de la vérité et de la réconciliation que leurs homologues de plus petite taille dans la fourchette de 700 millions à 5 milliards de dollars d'actifs sous gestion. Plus des deux tiers des principaux investisseurs ont affirmé prendre des mesures d'intégration des perspectives ou des principes autochtones dans leurs activités de placement, d'éducation et d'orientation de capitaux vers les communautés autochtones.

À l'inverse, la majorité des régimes de petite taille ont indiqué n'accorder aucune importance particulière à ce secteur; en effet, moins du cinquième des petits investisseurs déclarent des stratégies visant à élaborer des produits, à améliorer des services ou à créer des produits de placement axés sur les Autochtones.



Nous pensons qu'il serait plus faisable de se concentrer sur cette question de la vérité et de la réconciliation plus tard. Toutefois, nous comprenons qu'une préparation adéquate est nécessaire pour justifier nos décisions auprès des parties prenantes. »

– DIRECTEUR GÉNÉRAL, ENTITÉ DES RÉGIMES DE RETRAITE D'ENTREPRISE/À EMPLOYEUR UNIQUE

Incidentement, cette disparité liée à la taille peut découler de la connectivité avec les grandes entreprises pour lesquelles la réconciliation va plus de pair avec leur stratégie de base. Par exemple, les régimes de retraite associés à des sociétés ayant des projets actifs de développement des ressources ou d'infrastructures dont les communautés autochtones représentent des membres clés sont plus susceptibles d'être exposés à des pressions et d'avoir accès à des ressources ou à des programmes d'entreprise. Pour d'autres, c'est vraiment une question de taille : les grandes institutions ont des effectifs plus nombreux et sont plus susceptibles de pouvoir faire appel à une personne ou à un expert ayant un intérêt, une expertise ou les connaissances nécessaires pour aller de l'avant sur ce terrain.

Les propriétaires d'actifs canadiens semblent connaître les principes de vérité et réconciliation, mais considèrent pour la plupart qu'il existe d'autres problèmes plus urgents. D'autres semblent soucieux de ne pas commettre d'erreurs et préfèrent plutôt attendre que les normes soient plus claires ou que d'autres balisent la marche à suivre. Quelques-uns prennent des mesures prudentes.



Nous tentons toujours de cerner les domaines au sein de notre organisation qui devraient être améliorés dans le cadre de la réconciliation économique des Autochtones au Canada. »

– CHEF DES PLACEMENTS, ENTITÉ/AGENCE GOUVERNEMENTALE

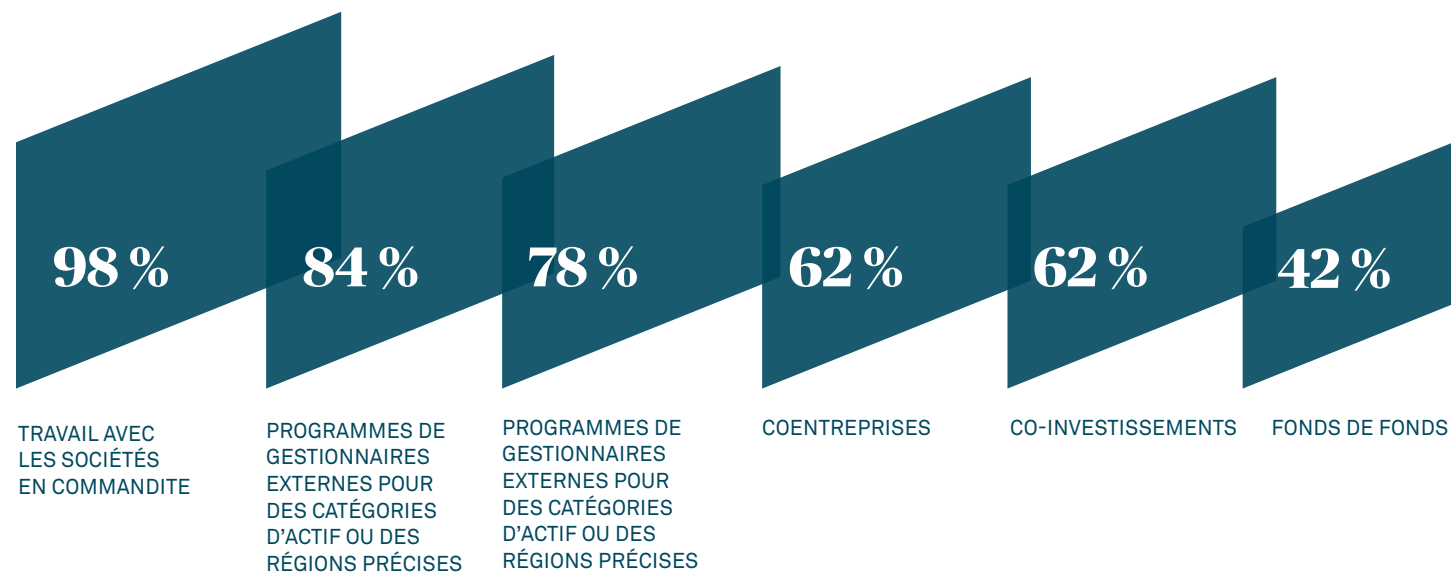


Modèles de placement canadiens : occasions pour les investisseurs autochtones

Les institutions autochtones pourraient envisager des choix opérationnels et stratégiques entrepris par des propriétaires d'actifs et des gestionnaires d'actifs au Canada et à travers le monde en vue d'intégrer ces pratiques et stratégies dans leurs propres approches. En particulier, les institutions autochtones devront évaluer si la croissance de leurs actifs et de leurs ressources en capital leur permettra d'étendre leurs activités vers de nouvelles frontières de placement, tant du point de vue des catégories d'actifs que des modèles d'exploitation des placements.

Environ 98 % des régimes de retraite travaillent actuellement avec d'autres sociétés en commandite (SEC) pour investir dans des fonds, tandis que 78 % détiennent des co-investissements. Les coentreprises (62 %), les programmes de gestionnaires externes pour certaines catégories d'actif ou régions (84 %), les placements directs (62 %) et les fonds de fonds (42 %) sont toutes des solutions prisées.

PRINCIPAUX MODÈLES DE PLACEMENT DES PROPRIÉTAIRES D'ACTIFS CANADIENS



Pour les institutions autochtones, l'ouverture récemment manifestée par certains propriétaires d'actifs canadiens en faveur d'un engagement dans l'espace autochtone – y compris les engagements publics à l'égard des principes de vérité et réconciliation – offre une occasion de dialogue plus étroit. CIBC Mellon a le plaisir de réunir des parties prenantes autochtones et non autochtones pour des échanges concrets, et nous invitons les clients de CIBC Mellon intéressés par de telles activités de mobilisation à communiquer avec leur gestionnaire des relations pour en savoir plus.

Les gestionnaires et propriétaires d'actifs non autochtones ont un rôle à jouer dans la réconciliation

Le Canada compte des organisations de placement parmi les plus sophistiquées et évoluées au monde, dont certaines ont reconnu publiquement le rôle qu'elles estiment pouvoir jouer pour faire progresser la vérité et la réconciliation au Canada. Les institutions canadiennes non autochtones pourraient devenir d'importants alliés et sources d'occasions en tant qu'employeurs, investisseurs, acteurs économiques, actionnaires et, pour celles qui ont des clients autochtones, en tant que gérants de patrimoine autochtone.

Lorsque les grandes institutions peuvent appuyer les efforts visant à harmoniser les pratiques d'entreprise avec la réconciliation, les résultats peuvent être importants. Par exemple, 98 % des actionnaires ont voté en faveur d'une [résolution](#) sur l'inclusion et la réconciliation autochtone au sein du Groupe TMX Ltée.

Selon les recherches de CIBC Mellon et la participation des clients, la plupart des propriétaires d'actifs souhaitent accroître la transparence afin de répondre aux demandes croissantes des conseils d'administration, des fiduciaires, des organismes de réglementation et d'autres intervenants, et structurent leurs placements et leurs activités en conséquence.

En règle générale, les caisses de retraite n'identifient ni ne classent les placements ayant une incidence sur les Autochtones, mais selon nos recherches, plus de la moitié ont l'intention de le faire. Toutefois, elles investissent dans des secteurs susceptibles de chevaucher ceux des communautés des Premières Nations, comme le développement énergétique, l'agriculture, l'énergie renouvelable et les infrastructures.

Un éventail de structures éprouvées, émergentes et futures pourrait être proposé aux institutions autochtones, à leurs parties prenantes et aux organisations non autochtones qui cherchent à aligner leur capital investi sur l'atteinte d'objectifs financiers et extrafinanciers. Parmi les exemples dont les parties prenantes peuvent s'inspirer, mentionnons les obligations vertes, les obligations à impact social, les fonds de développement économique et d'autres structures de propriété novatrices qui permettent aux parties prenantes de participer et d'être responsables à l'égard de divers critères ESG. De plus, l'harmonisation potentielle des objectifs d'investissement durable avec l'utilisation des terres autochtones selon le rapport sur les tendances de l'investissement responsable (IR) de 2022, l'IR est solidement ancré au Canada avec plus de 3 000 milliards de dollars d'actifs sous gestion déclarés. Les facteurs liés aux Autochtones et à la vérité et la réconciliation sont de plus en plus pris en compte lorsque les organisations abordent ou prennent en compte des facteurs « sociaux » ou « S » dans un cadre ESG. Selon le rapport sur l'IR, les facteurs autochtones sont cités par 60 % des répondants en 2022, contre 44 % en 2020, bien qu'ils restent bien en deçà d'autres facteurs « S », comme les droits de la personne, les pratiques de travail et la diversité, l'équité et l'inclusion au sens large qui sont mentionnés par plus des trois quarts des répondants à cette étude.

Autre exemple : les caisses de retraite détiennent des placements importants dans des produits à revenu fixe à long terme. Les émissions de débentures de l'Autorité financière des Premières Nations, qui sont en fait des obligations d'État des Premières Nations, offrent une excellente occasion d'acquérir un produit normalisé à faible risque qui pourrait compléter les placements actuels des caisses de retraite en obligations fédérales, provinciales et municipales canadiennes.

Au fil de l'évolution du marché canadien de la finance sociale, il existe un potentiel de produits financiers conçus pour soutenir des occasions propres aux Autochtones.

Dans le contexte de l'investissement d'impact, les occasions pourraient se multiplier pour appliquer les perspectives autochtones à des entreprises qui valorisent la création de valeur à long terme et l'équité sociale.

Selon l'[Association pour l'investissement responsable \(AIR\)](#), 36 investisseurs institutionnels gérant 5 500 milliards de dollars d'actifs ont signé une nouvelle Déclaration des investisseurs canadiens sur les changements climatiques. L'AIR souligne que cette déclaration, signée par les divisions de gestion d'actifs de cinq des plus grandes banques canadiennes et d'importants investisseurs institutionnels, appelle les entreprises à agir face aux risques climatiques importants, notamment par le biais de leur association sectorielle et de leurs activités de lobbying.


L'AIR a travaillé en étroite collaboration avec la Reconciliation and Responsible Investment Initiative à l'élaboration de la déclaration afin de s'assurer que les perspectives autochtones sont intégrées dans l'énoncé.

SELON L'ASSOCIATION POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE, 36 INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS ONT SIGNÉ UNE DÉCLARATION DES INVESTISSEURS CANADIENS SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES. CET ENGAGEMENT COMPRENAIT UNE DÉCLARATION :



Nous reconnaissons que les peuples autochtones gèrent la richesse collective depuis des millénaires avec un sens aigu de l'intendance et de la considération pour les générations futures. Nous soutenons une transition vers une économie à zéro émission nette éclairée par les perspectives autochtones, qui soutient les occasions économiques autochtones et encourage les pratiques commerciales qui s'alignent sur les principes de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. »





Nous tenons à remercier sincèrement les chefs de file du secteur des placements institutionnels autochtones pour leur temps et leurs points de vue dans le cadre de nos recherches principales, de divers webinaires et forums et d'une série de rencontres pédagogiques. Nous vous sommes très reconnaissants de votre engagement. De même, nous remercions le lecteur d'avoir pris le temps de lire ce document et nous l'encourageons fortement à continuer d'écouter, d'apprendre et de poser les questions pertinentes pour son institution.

Questions pertinentes :

Compte tenu de la croissance supérieure au marché du segment des investisseurs institutionnels autochtones et alors que le transfert de patrimoine aux communautés autochtones n'est toujours pas intervenu et devrait avoir lieu au cours des prochaines années, nous prévoyons la poursuite d'intenses discussions au Canada et ailleurs, en écho à l'attention portée par les institutions mondiales aux peuples et communautés autochtones. De nombreuses questions se poseront au fur et à mesure que les organisations envisageront de nouveaux mandats – qu'il s'agisse de les aborder en tant que contreparties, clients, collègues, gestionnaires d'actifs, fournisseurs de services – en vue de l'établissement d'un cadre commun qui aidera les deux parties à gagner en confiance à l'égard de leurs préoccupations communes en matière d'examen, de visibilité, de technologie et d'alignement culturel.

La myriade et la diversité des occasions et défis qui s'ouvrent aux peuples et institutions autochtones comme aux institutions non autochtones dépassent la portée du présent livre blanc. Nous encourageons fortement nos lecteurs à rester en quête de renseignements nouveaux et à jour, d'exemples pratiques et d'occasions à explorer. Vous trouverez en annexe quelques associations, organisations et forums autochtones qui vous permettront d'en apprendre davantage.





Questions à poser aux institutions autochtones

- Comment intégrez-vous les besoins à court et à long terme de vos communautés et de vos membres dans vos décisions de placement?

- Comment tirez-vous parti des capitaux pour faire progresser vos objectifs?

- Quelles fonctions votre organisation conduira-t-elle en interne et quelles tâches seront externalisées?

- Lorsque vous externalisez, quelles activités devraient être confiées aux institutions autochtones pour soutenir le renforcement des capacités, et quelles activités peuvent être confiées à des organisations de tout type?

- Quelles nouvelles occasions se présenteront à mesure que votre organisation augmentera ses actifs et ses ressources en capital?

- Comment allez-vous améliorer vos capacités de placement pour vous démarquer sur les marchés traditionnels et mondiaux?

- Quelle expertise et quelles connaissances sont disponibles par l'intermédiaire des conseils d'administration, des fiduciaires ou d'autres structures dirigeantes? Y a-t-il des lacunes en matière d'expertise que votre organisation doit combler au moyen de la formation ou du recrutement?

- Comment allez-vous vous développer et accéder à des talents autochtones?

- Dans quelles fonctions votre organisation peut-elle mobiliser des talents non autochtones ou des talents autochtones extérieurs à votre communauté?

Questions à poser à tous investisseurs institutionnels

- Votre organisation a-t-elle examiné les appels à l'action pertinents contenus dans le rapport de la Commission de vérité et réconciliation, en particulier l'appel à l'action 92 destiné aux entreprises?

- Y a-t-il des professionnels autochtones au sein de votre organisation qui pourraient vouloir participer à votre examen? De même, votre organisation a-t-elle permis aux professionnels autochtones de choisir de ne pas participer à ces efforts (c.-à-d. de se concentrer entièrement à l'excellence dans l'exécution de leurs tâches quotidiennes au sein de votre organisation)?

- Comment vous et vos parties prenantes internes pouvez-vous évaluer ou agir sur l'élaboration d'un plan d'action ou d'une stratégie de réconciliation au sein de votre organisation?

- Existe-t-il des occasions d'intégrer des fonds de placement axés sur la réalité autochtone parmi les occasions de placement proposées aux clients?

- Y a-t-il des engagements publics ou privés ou des mesures prises par des pairs du secteur qui peuvent vous donner des leçons ou des occasions d'agir?

- Votre politique ESG intègre-t-elle les perspectives autochtones et, si oui, comment?

- Pour quels projets votre organisation pourrait-elle être tenue responsable d'obtenir le consentement libre, préalable et éclairé de membres autochtones?

- Quels changements, le cas échéant, envisagez-vous dans des secteurs comme l'approvisionnement, dans l'optique de la vérité et de la réconciliation?

Ajouter un I (pour *Indigenous*) à l'acronyme ESG – Intégrer la dimension autochtone dans les facteurs ESG.

Question à poser :

- Certains gestionnaires actifs dans le secteur des placements de détail et institutionnels ont repéré des avantages liés à l'intégration des facteurs ESG en matière de distribution. La sensibilisation accrue des marchés aux peuples autochtones et aux occasions financières qui en découlent se traduira-t-elle par des flux entrants dans les obligations ou d'autres instruments?

- Quelles capacités ou stratégies éprouvées les institutions autochtones au Canada peuvent-elles intégrer, adapter ou tirer parti d'autres propriétaires ou gestionnaires d'actifs canadiens?
 - o Comment les institutions autochtones peuvent-elles tirer parti des marchés financiers en général pour mieux répondre aux besoins communautaires à court et à long terme?
 - o Quels modèles d'exploitation potentiels ou éprouvés les institutions autochtones pourraient-elles exploiter, adapter et faire progresser pour répondre à l'évolution de leurs besoins?
 - o Que devraient faire les institutions autochtones en interne et que devraient-elles externaliser?

- Dans le contexte de ses obligations fiduciaires et des défis croissants des thématiques ESG, comment votre organisation composera-t-elle avec les pressions liées à l'intégration des facteurs ESG par rapport aux obligations purement financières?

- Comment continuerez-vous à faire évoluer votre approche, vos politiques et vos pratiques en ce qui concerne les facteurs ESG?



L'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones contribuera à faire évoluer l'organisation dans la bonne direction. Compte tenu de la réconciliation économique des Autochtones, nous croyons qu'il s'agit d'une étape importante et nous augmentons également les services et l'éducation offerts aux peuples autochtones. »

– CHEF DE LA DIRECTION, ENTITÉ DES RÉGIMES DE RETRAITE INTERENTREPRISES/
PARRAINÉS CONJOINTEMENT

Glossaire d'une sélection de termes de la réalité autochtone et de la finance sociale

Même si nous ne prétendons pas offrir une définition unique et exhaustive de l'ensemble de la terminologie employée par les diverses nations et communautés autochtones, nous avons le plaisir de vous présenter une sélection de termes qui ont contribué à notre compréhension lors de notre travail de préparation du présent document et après de nombreuses conversations avec les clients.

PREMIÈRES NATIONS

Les membres des Premières Nations comprennent les Indiens inscrits et non inscrits. Il y a plus de 630 communautés des Premières Nations au Canada, qui représentent plus de 50 nations et 50 langues autochtones.

Soulignons que le terme « Indien » et les termes « Indien inscrit » et « Indien non inscrit » qui y sont associés constituent des définitions officielles qui continuent d'être utilisées dans la [Loi sur les Indiens du Canada](#).

OBLIGATIONS VERTES

Obligations exonérées d'impôt présentant des caractéristiques semblables à celles des obligations ordinaires, mais offrant aux investisseurs la possibilité de participer au financement de projets écologiques, par exemple ceux qui contribuent à atténuer les changements climatiques. Le produit de la vente de ces obligations est placé dans un sous-compte ou fait l'objet d'un suivi distinct sous toute autre forme au bilan de l'émetteur. Le produit sert à financer des projets écologiques, des catégories potentielles de projets écologiques comme les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, la gestion durable des déchets, l'utilisation durable des terres et la préservation de la biodiversité.

INVESTISSEMENT D'IMPACT

Placement orienté de façon à produire des avantages sociaux ou environnementaux précis en plus des gains financiers – par exemple, investir dans des sociétés qui créent des emplois dans des quartiers défavorisés, dans des entreprises spécialisées dans des technologies propres ou dans des organismes sans but lucratif au moyen d'obligations à impact social. L'investissement d'impact est un sous-ensemble de l'investissement socialement responsable; toutefois, l'investissement socialement responsable englobe également les filtres passifs ou négatifs, comme l'exclusion d'un secteur ou d'une société en particulier.

INSTITUTIONS AUTOCHTONES

Les institutions autochtones sont des organisations financières autonomes, contrôlées par les Autochtones et axées sur l'intérêt de la communauté qu'elles représentent. Les institutions autochtones offrent des services de prêts au développement, de financement d'entreprises et de soutien aux entreprises des Premières Nations, des Métis et des Inuits dans toutes les provinces et tous les territoires.

FIDUCIE AUTOCHTONE

Les Fiducies des Premières Nations établissent une relation fiduciaire entre les communautés autochtones (Premières Nations) en tant que constituants, fiduciaires des biens en fiducie et bénéficiaires de la fiducie. Elles sont habituellement composées d'une ou de plusieurs Premières Nations et de leurs peuples. Tout comme les peuples autochtones étaient les gardiens de leurs terres et territoires au profit des générations futures, la fiducie prend acte de la relation fiduciaire entre les peuples autochtones et les fonds qui ont été réglés à la fiducie à titre de compensation des pertes foncières et autres dommages subis par les peuples autochtones.

REVENDEICATIONS PARTICULIÈRES

Les revendications particulières ont pour objet d'anciennes erreurs commises à l'égard des Premières Nations. Ces revendications (déposées par les Premières Nations contre le gouvernement du Canada) portent sur l'administration des terres et autres biens des Premières Nations et sur le respect des traités historiques et autres ententes. À titre d'exemple, une revendication particulière pourrait viser à contester l'octroi insuffisant de terres de réserve par rapport à ce que prévoyait un traité ou l'administration inadéquate des fonds des Premières Nations par le gouvernement fédéral par le passé.

Le gouvernement du Canada travaille avec les Premières Nations pour résoudre les revendications particulières en souffrance au moyen de règlements négociés. Le processus de règlement des revendications particulières est consenti librement par les Premières Nations et permet de régler les différends à l'extérieur du système judiciaire.

REVENDEICATIONS GLOBALES

Les revendications territoriales globales portent sur des affaires non réglées dans des traités canadiens. Elles touchent généralement des régions du pays où les droits fonciers des Autochtones n'ont pas été définis par un traité ou une autre mesure juridique. Dans ces régions, le groupe autochtone en cause, le Canada et la province ou le territoire négocient des ententes tournées vers l'avenir (on appelle également ces ententes « traités modernes »).

Ces traités sont mis en œuvre au moyen de lois et constituent la méthode la plus exhaustive pour régler les questions liées aux droits ancestraux et au titre autochtone. Conclure davantage de traités demeure une façon essentielle d'établir une certitude durable et d'arriver à une véritable réconciliation, y compris une certitude à propos de la possession, de l'usage et de la gestion des terres et des ressources. Certains traités renferment aussi des dispositions sur l'autonomie gouvernementale des Autochtones. Les droits prévus par les traités jouissent d'une protection constitutionnelle.

INVESTISSEMENT RESPONSABLE

L'investissement responsable fait référence à l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la sélection et la gestion des placements.

RÈGLEMENT

Indemnité financière versée par un gouvernement ou une institution relativement à des dommages ou des injustices passés. Il s'agit notamment de l'indemnisation de la saisie de terres traditionnelles, du non-respect des modalités des traités, de la douleur et de la souffrance (par exemple, liées aux traumatismes causés par le système canadien des pensionnats). À ne pas confondre avec « colon » (*settler* en anglais), un terme qui désigne les personnes et les institutions non autochtones établies en Amérique du Nord.

FINANCE SOCIALE

La finance sociale est une approche de mobilisation de capitaux privés produisant un dividende social et un rendement économique pour atteindre des objectifs sociaux et environnementaux. La mobilisation de capitaux privés pour le bien social crée pour les investisseurs des occasions de financement de projets qui profitent à la société et donne accès à de nouvelles sources de fonds pour les organisations communautaires.

OBLIGATIONS À IMPACT SOCIAL

Les obligations à impact social sont conçues pour permettre aux gouvernements de mobiliser des investisseurs privés afin de générer un rendement positif en investissant dans le bien social. Les obligations à impact social tirent leur nom du fait que leurs investisseurs s'intéressent généralement non seulement au rendement financier de leur placement, mais aussi à son impact social. Dans une structure commune, les obligations à impact social sont un contrat avec le secteur public ou une autorité d'État, en vertu duquel l'obligation rémunère de meilleurs résultats sociaux dans certains domaines et transfère une partie des économies réalisées à ses investisseurs. Dans le cadre d'une obligation à impact social, le remboursement et le rendement sur le placement dépendent de l'atteinte des résultats sociaux souhaités. Si les objectifs sont atteints, les investisseurs obtiennent un rendement financier en complément de la réalisation de leurs objectifs pour le bien social. Si les objectifs ne sont pas atteints, les investisseurs ne reçoivent ni rendement ni remboursement du capital.

INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE (ISR)

Aussi appelé investissement durable, « vert » ou éthique, il s'agit d'une stratégie de placement qui vise à prendre en compte à la fois le rendement financier et le bien social. En général, les investisseurs socialement responsables encouragent des pratiques d'entreprise qui favorisent la gérance environnementale, la protection des consommateurs, les droits de la personne et la diversité.



NOS RESSOURCES D'ENTREPRISE

UNITÉ D'AFFAIRES, SERVICES D'ACTIFS AUX AUTOCHTONES DE CIBC MELLON

La création par CIBC Mellon d'une nouvelle unité d'affaires, Services d'actifs aux autochtones, vise à aider notre entreprise à accélérer le développement de solutions et de capacités pour soutenir les investisseurs institutionnels autochtones canadiens, y compris les gouvernements autochtones, les gestionnaires d'actifs autochtones et les organisations de propriétaires d'actifs autochtones, dans la création et la gestion d'actifs à investir ainsi que dans la prestation de services à cet égard au Canada et partout dans le monde.

À bien des égards, la fonction la plus importante de cette nouvelle unité d'affaires est d'écouter : mieux saisir les points de vue, les besoins et les difficultés des clients autochtones et intégrer les perspectives et les occasions des Autochtones dans l'élaboration de nouvelles solutions.

TALENTS ET CARRIÈRES AUTOCHTONES À CIBC MELLON

Dans le cadre de nos conversations avec les clients, un certain nombre de dirigeants autochtones ont souligné l'importance de promouvoir la littératie financière auprès des jeunes Autochtones, notamment en les outillant mieux pour naviguer sur les marchés financiers et des placements et en soulignant les débouchés de carrière dans le secteur des services financiers. Même si des progrès ont été réalisés à cet égard, les chefs de file des placements institutionnels autochtones continuent de promouvoir activement le secteur.

L'équipe de CIBC Mellon recrute activement des employés partout au Canada, y compris pour des postes de début de carrière qui offrent des occasions d'en apprendre davantage sur le secteur des services financiers. De plus, CIBC Mellon offre des possibilités de stages aux étudiants inscrits en études postsecondaires.

CIBC Mellon n'est pas la seule société à chercher à recruter et à fidéliser des professionnels autochtones dans le cadre de l'appel à l'action 92 de la CVR. Chez CIBC Mellon, l'excellence de nos équipes nous distingue et notre croissance se poursuit en fonction des besoins de nos clients. CIBC Mellon réserve un accueil favorable aux candidatures de professionnels autochtones qui cherchent à faire progresser leur carrière auprès du chef de file canadien des services d'actifs.

ENGAGEMENT DE LA BANQUE CIBC ET OCCASIONS POUR LES INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS QUI SE MOBILISENT AUTOUR DES ACTIFS AUTOCHTONES

CIBC Mellon fait partie d'une entreprise mondiale, dont BNY Mellon et la Banque CIBC. La Banque CIBC a travaillé en étroite collaboration avec les communautés autochtones pour offrir des produits et des services qui aident les peuples, les communautés et les entreprises autochtones à réussir. La Banque CIBC reconnaît les pressions et les complexités auxquelles font face les institutions autochtones et est expérimentée pour répondre aux besoins financiers des clients autochtones.

Les clés de la réussite en matière de gestion financière sont le savoir-faire financier et une planification minutieuse. La Banque CIBC a élaboré une gamme sur mesure de programmes de littératie financière destinés aux Autochtones conçus pour répondre aux besoins des gouvernements, des citoyens, des communautés et des entreprises autochtones en matière d'éducation financière.

La Banque CIBC s'est engagée à favoriser la prospérité et l'avancement des Autochtones :



en s'engageant dans un processus global et intégré qui bâtit des relations tout en offrant des solutions et des services financiers qui répondent aux besoins uniques des citoyens, des entreprises et des communautés autochtones



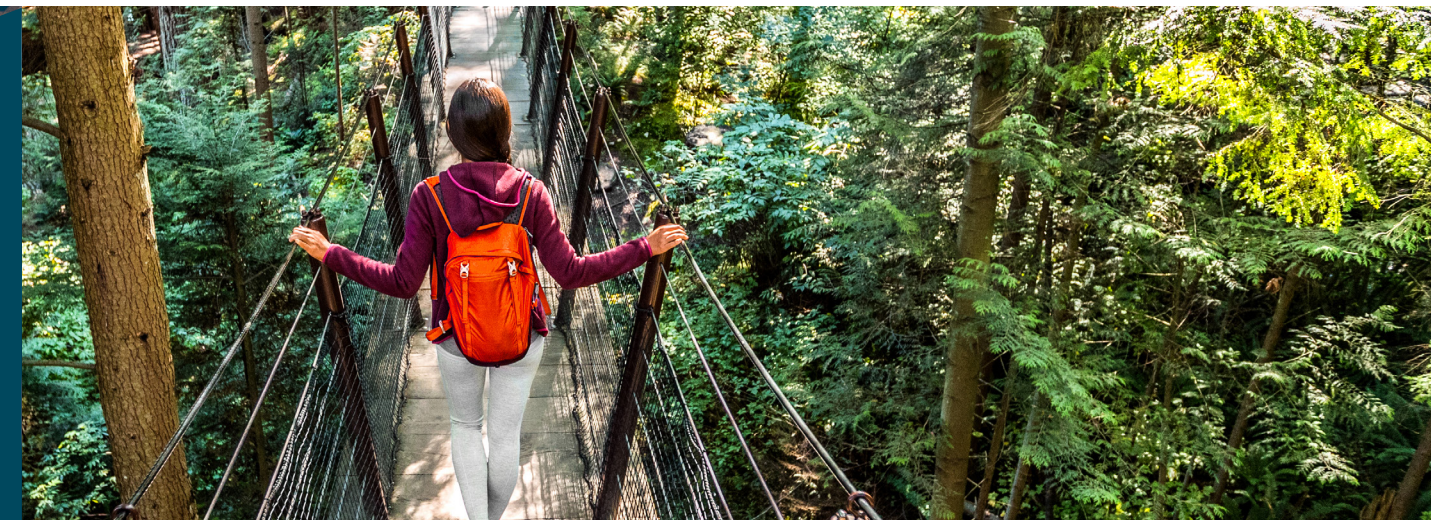
en jouant un rôle actif dans les commandites communautaires et nationales, les donations et les programmes éducatifs



en s'associant à des organisations qui reconnaissent, soutiennent et valident l'excellence et la réussite autochtones



en créant un ensemble de programmes de littératie financière culturellement adaptés et personnalisés qui peuvent être proposés au sein de votre communauté, afin de contribuer à élaborer un plan financier complet





Notre stratégie de placement tient compte des perspectives autochtones. Nos activités font l'objet d'un suivi étroit et nous voulons connaître les difficultés liées à l'inclusion de ces perspectives. »

CHEF DES PLACEMENTS, ENTITÉ DES RÉGIMES DE RETRAITE INTERENTREPRISES/
PARRAINÉS CONJOINTEMENT

NOTE SECONDAIRE

- Reconnaissance territoriale pour Calgary : Territoire traditionnel de la Confédération des Pieds-Noirs, qui comprend les Premières Nations de Siksika, Piikuni, Kanai, Tsuu T'ina et Stoney-Nakoda
- Reconnaissance territoriale pour London : Haudenosaunee, Wyandot et Anishinaabe
- Reconnaissance territoriale pour Montréal : Territoire Kanien'keha:ka (Mohawk)
- Reconnaissance territoriale pour la Nouvelle-Écosse : Territoire traditionnel non cédé des Micmacs
- Reconnaissance territoriale pour Toronto : Territoire traditionnel des Haudenosaunees, des Anishinaabes, de la Première Nation des Mississaugas de Credit et des Wendats
- Reconnaissance territoriale pour Vancouver : Territoire traditionnel non cédé des Salish de la côte, Tsleil-Waututh, Squamish, Stó:lō et Musqueam.
- Reconnaissance territoriale pour les terres situées à l'ouest de Toronto (y compris Mississauga) : Territoire traditionnel des Pétuns, Haudenosaunees, Anishinaabes, de la Première Nation des Mississaugas de Credit et des Wendats.
- Reconnaissance territoriale pour Winnipeg : Territoire des Anishinaabes, des Cris, des Oji-Cris, des Dakota, des Dénés et de la nation métisse.

SOURCES :

[1] C.T. (Manny) Jules, commissaire en chef, Commission de la fiscalité des Premières Nations, 2008.

[2] The Great Inka Road : Engineering an Empire.

[Le Dressay, André, Lavallee, Normand, Reeves, Jason, First Nations Trade, Specialization, and Market Institutions: A Historical Survey of First Nation Market Culture.](#)

[Journée nationale de la vérité et de la réconciliation](#)

[Revendications territoriales autochtones et réconciliation : The Importance of Land and Relationship Between Indigenous Nations and the Government of Canada](#)

Rapports annuels du Conseil canadien pour l'entreprise autochtone :

- <https://www.ccab.com/fr/about-ccab/annual-report/>
- https://www.ccab.com/wp-content/uploads/2021/06/CCAB_2020_AnnualReport_FR_Final.pdf



Pour en savoir plus

À nos clients autochtones, nous vous invitons à partager nos possibilités de carrière et de stages avec les jeunes de votre réseau. Consultez le site www.cibcmellon.com/careers pour en savoir plus sur la réalité du travail à CIBC Mellon.

Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires, retours et informations qui nous permettront d'en savoir plus. Veuillez communiquer avec votre gestionnaire des relations ou nous envoyer un courriel à research@cibcmellon.com.

CIBC MELLON

➤ UNE COENTREPRISE DE BNY MELLON ET CIBCSM

www.cibcmellon.com

©2023 CIBC Mellon. CIBC Mellon est un utilisateur autorisé de la marque de commerce CIBC et de certaines marques de commerce de BNY Mellon. CIBC Mellon est la marque d'entreprise de la Compagnie Trust CIBC Mellon et de la société de services de titres mondiaux CIBC Mellon, et peut être utilisée comme terme générique pour désigner l'une de ces sociétés ou ces deux sociétés.

 **BNY MELLON**

www.bnymellon.com

©2023 The Bank of New York Mellon Corporation. Tous droits réservés.

BNY Mellon est la marque d'entreprise de The Bank of New York Mellon Corporation et peut être utilisée comme terme générique pour désigner cette société et/ou l'une de ses filiales de manière générale. Les produits et services peuvent être offerts sous diverses marques dans différents pays par des filiales, des sociétés affiliées et des coentreprises de The Bank of New York Mellon Corporation où elles sont dûment autorisées et réglementées. Tous les produits et services ne sont pas offerts dans tous les pays.

BNY Mellon n'est pas tenue de mettre à jour les renseignements contenus dans la présente publication, et les opinions et les renseignements contenus aux présentes peuvent changer sans préavis.

BNY Mellon décline toute responsabilité directe ou indirecte en cas d'erreur contenue dans le présent document et quant à sa fiabilité. Les renseignements fournis dans la présente publication ne peuvent être reproduits ni rediffusés sous quelque forme que ce soit sans l'autorisation écrite expresse préalable de BNY Mellon.

CIBC 

www.cibc.com/fr

Le logo CIBC est une marque de commerce de la Banque CIBC, utilisée sous licence. Toutes les autres marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs.